



**COMITÉ
DE VIGILANCE**
SAINT-ÉTIENNE-
DES-GRÈS

PROCÈS-VERBAL

Rencontre tenue le 5 mai 2026 à 17 h

Présents

- Président **Pierre-Alexandre Grenier**, Groupe Bellemare (organisme du milieu)
- Secrétaire **Lauréanne Daneau**, Conseil régional de l'environnement Mauricie (organisme voué à l'environnement)
- **Linda Nolet**, Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès (Municipalité locale)
- **Éric Gilbert**, MRC de Maskinongé (MRC)
- **Stéphane Comtois**, directeur général d'Énergycycle (Exploitant)
- **Laurie Brodeur**, représentante citoyenne de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (observatrice)

Personne-ressource

- **Julie Bourassa**, Énergycycle

Absence

- **Marc Montembeault**, représentant citoyen de Saint-Étienne-des-Grès

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à tout le monde. Il propose un tour de table pour permettre à chacun de se présenter. Les membres du comité se réjouissent de la présence d'une représentante citoyenne de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel. Concernant l'absence de M. Montembeault, elle a été motivée au préalable et ce dernier a confirmé qu'il consulterait avec attention de procès-verbal de la présente séance.

La secrétaire vérifie avec les nouveaux membres du comité s'ils ont bien reçu les Statuts et règles de fonctionnement. Ces derniers le confirment.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président lit l'ordre du jour et demande s'il y a des modifications à y apporter. La secrétaire souligne les ajustements et ajouts concernant les 2 avis de non-conformité et les suivis environnementaux.

Il est proposé par Mme Nolet et appuyé par M. Comtois d'adopter l'ordre du jour modifié.

Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 FÉV. 2026

Un rappel de la procédure de révision du procès-verbal est fait. Quelques jours après une réunion, le brouillon du procès-verbal est envoyé aux membres du comité par la secrétaire pour récolter les commentaires et corrections, pendant que les discussions sont encore fraîches dans la mémoire de chacun. Le procès-verbal corrigé est transmis au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans un délai prescrit par le règlement qui régit le comité de vigilance. Lors de la réunion suivante, le procès-verbal doit être adopté. Des modifications avant l'adoption sont encore possibles. Cela dit, on invite les membres à les transmettre avant pour alléger le processus d'adoption durant les séances.

Il est proposé par M. Grenier et appuyé par Mme Nolet d'adopter le procès-verbal sans modification.

Adopté à l'unanimité

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Statuts et règles de fonctionnement : Les corrections ont été apportées.

4.2 Fin de mandat au comité et appel à candidatures - Siège environnement : Environnement Mauricie a consulté les autres organismes admissibles pour les informer que le siège occupé arrivait à la fin de son mandat. L'objectif était d'offrir la possibilité à d'autres de signaler leur intérêt pour relever le prochain mandat. Tous ont donné l'appui à Environnement Mauricie pour redéposer une candidature qui a été appuyée à l'unanimité. Une lettre a été transmise au président du comité lorsque le processus s'est terminé. Environnement Mauricie début donc un nouveau mandat de 4 ans.

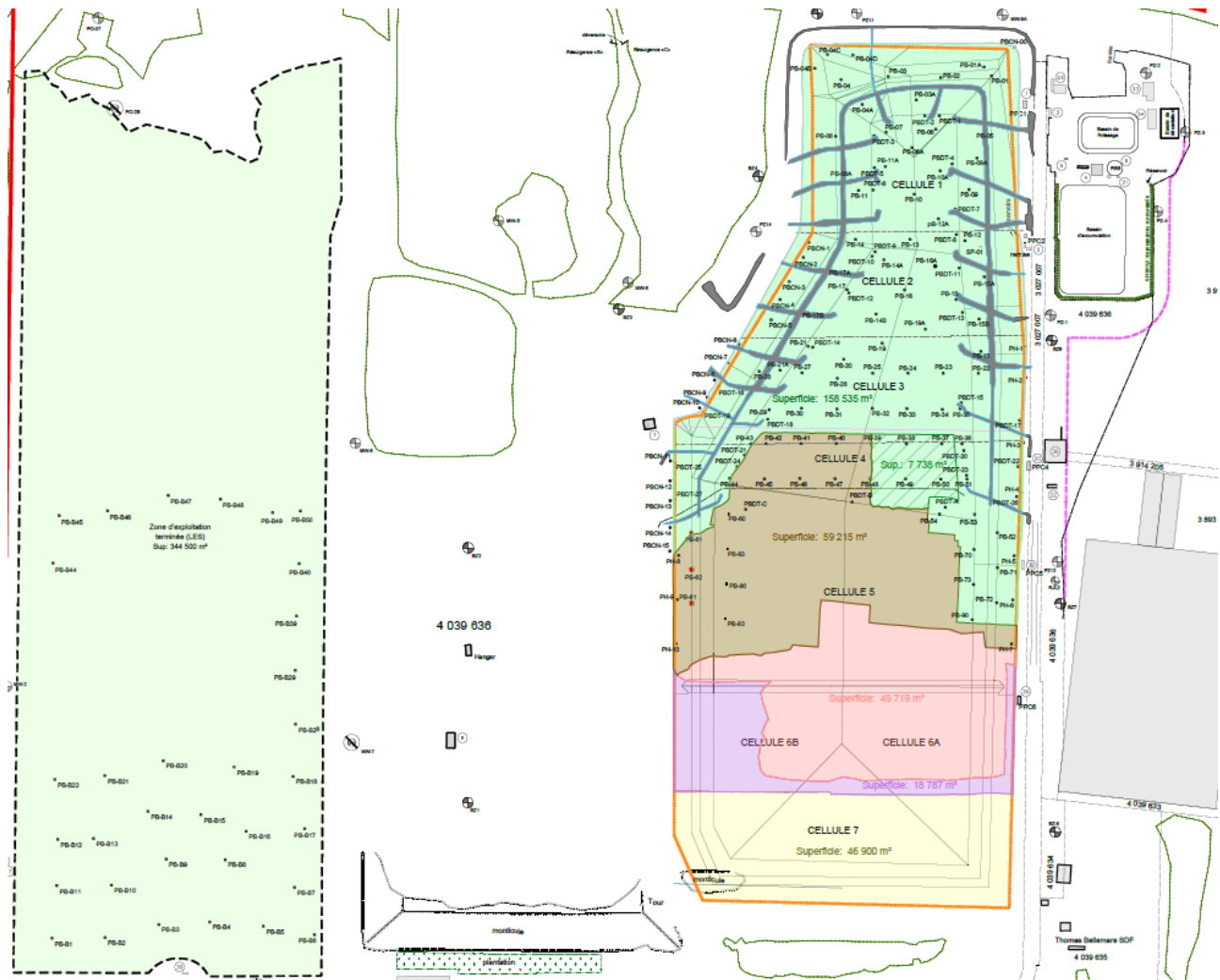
4.3 Fin de mandat au comité et appel à candidatures – Sièges citoyens : Un formulaire électronique a été créé pour lancer l'appel à candidatures et les démarches pour en faire la diffusion ont également été faites. Au total, 4 candidatures ont été reçues, dont une d'une personne qui n'était pas admissible. Après avoir consulté les candidats, une personne s'est désistée et les deux en lice. L'élection s'est donc faite par acclamation.

5. DÉPÔT ET SUIVI DES AVIS DE NON-CONFORMITÉ

5.1 Avis du 7 avril 2026 – Dépassement lors de la vérification du suivi des lixiviats pour l'année 2025 au LET de Saint-Étienne-des-Grès : Durant l'année 2025, 5 dépassements ont été constatés. Les mesures de correction et/ou de mitigation ont été prises par Énercycle au fur et à mesure que les dépassements étaient constatés dans les relevés de mesures. Dans le rapport mensuel fourni au MELCCFP, les résultats sont communiqués avec des explications sur les raisons qui expliquent ces dépassements, ainsi que sur les mesures entreprises pour corriger la situation. Cet avis du MELCCFP n'exige pas de réponse de la part d'Énercycle, car il témoigne simplement du portrait annuel des dépassements constatés. Sur les 5 énumérés, 3 dépassements sont attribuables aux matières en suspension (MES) et 2 en lien avec les coliformes fécaux (système de traitement ultraviolet).

5.2 Avis du 17 avril 2025 – Sanction administrative pécuniaire : En réponse à un avis de non-conformité datant du 5 novembre 2024, Énercycle a reçu cette sanction administrative de 10 000 \$, la première d'un tel montant depuis longtemps. Cet avis est déposé aujourd'hui, car il n'avait pas été discuté plus tôt au comité de vigilance. Énercycle explique le contexte de la sanction et les raisons du délai entre l'émission et la discussion au comité.

6. TRAVAUX ET ACTIVITÉS RÉALISÉS



M. Comtois d'Énercycle présente le plan du site aux nouveaux membres du comité, ainsi qu'un bref historique de son développement. Il constate que le plan disponible dans l'extranet datant de 2024 doit être mis à jour pour mieux refléter l'état du site actuel. Les travaux et activités en cours sont ensuite expliqués par cellules d'enfouissement.

Cellule 6A : Le recouvrement partiel est en cours et sera terminé à la fin du mois de mai.

Cellule 6B : L'enfouissement de matière résiduelle est en cours et elle sera remplie au printemps 2027.

Cellule 7 : Le fond de la cellule est toujours en préparation pour structurer le sol et installer une station de pompage. Il s'agit de la dernière cellule disponible de la phase I du LET qui permettra de l'enfouissement jusqu'en 2031. Après cette date, le LET devrait avoir atteint sa pleine capacité.

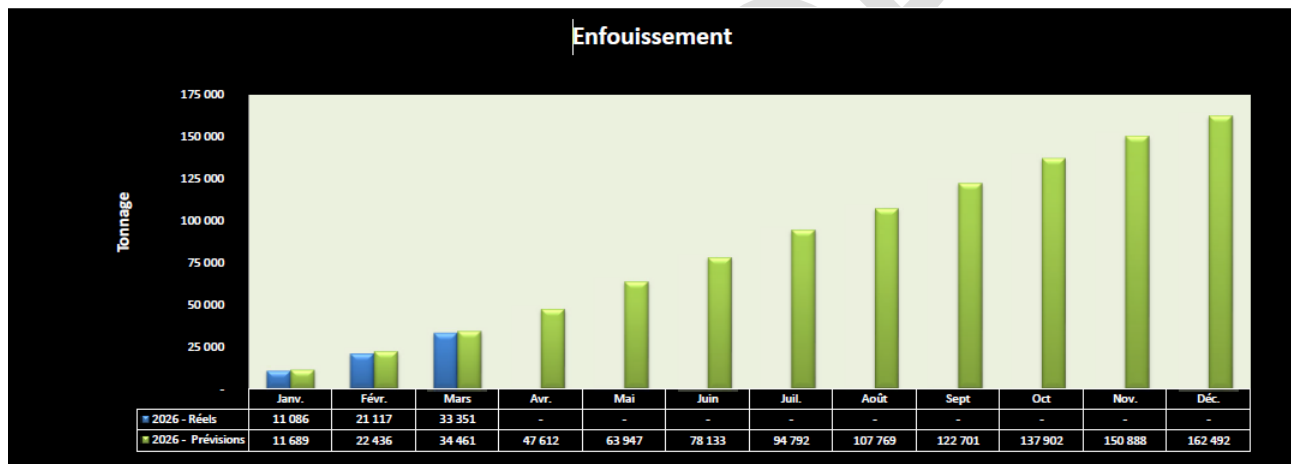
Question : Les travaux sur la fermeture de cellules sont-ils réglementés ? Y a-t-il des conséquences de la part du MELCCFP quand il y a des retards sur la planification des recouvrements ?

Réponse : Oui, le recouvrement est réglementé. Il y a du compactage, une première couche de sable, une membrane, une seconde couche de sable et de l'ensemencement sur le dessus de la cellule recouverte. Concernant les retards dans la planification du recouvrement, il n'y a pas d'impact sur le certificat d'autorisation émis par le MELCCFP. L'impact de ces retards occasionne toutefois des nuisances sur le voisinage avec les odeurs et les pertes de biogaz.

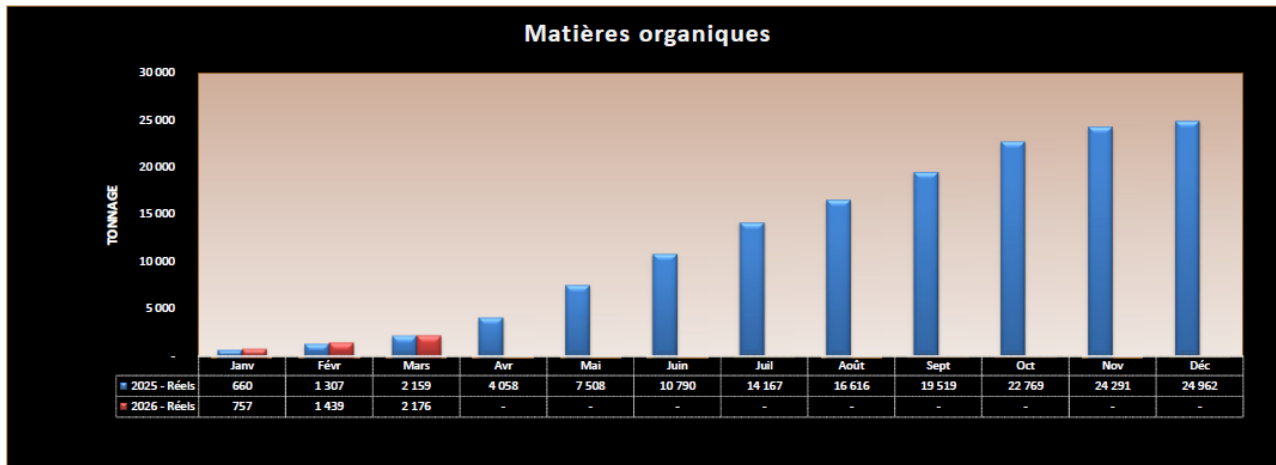
Commentaire : Les explications sont jugées très claires.

7. TONNAGE DE MATIÈRES REÇUES ET PRÉVISIONS

Matières résiduelles : Les résultats sont légèrement plus bas par rapport aux prévisions.



Matière organique : Il y a une petite avance sur les prévisions. Les données pour avril seront intéressantes, en raison d'un printemps tardif qui est une période où la population utilise les bacs bruns pour les résidus verts, après avoir préparé leurs jardins et terrains.



Question : Est-ce que c'est en 2026 que les blocs appartement seront inclus dans la collecte des matières organiques ?

Réponse : Ils le sont déjà. Les prochains à être desservis sont les institutions, commerces et industries (ICI).

8. DEMANDES OU PLAINTES REÇUES

M. Comtois parle du jury d'odeurs d'Énercycle et de la formation que les jurées reçoivent du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ). Une ligne d'appel existe pour permettre à la population de faire des signalements lorsqu'il y a des problèmes d'odeur. Dès qu'un signalement est reçu, le jury d'odeur se déplace sur les lieux pour documenter la nuisance et évaluer si l'odeur est attribuable aux opérations du LET ou à une autre source (ex. étang d'épuration de la municipalité). Ce système est en place depuis 2016, ce qui a eu un effet positif sur la relation entre le voisinage et Énercycle. Le jury fait aussi une tournée des odeurs du LET 2 fois par jour.

Depuis la dernière rencontre du 10 février, 1 plainte été reçue.

24 avril 2026 : L'odeur n'était pas associée aux opérations du LET. La plainte a été jugée non fondée, car d'autres hypothèses étaient plus crédibles (ex. un voisin brûlait du bois dans sa cour).

Mme Nolet offre la possibilité à la population de Saint-Étienne-des-Grès de lui soumettre des questions en prévision de la rencontre du comité. Un citoyen a soumis une longue liste de questions qui a été transmise immédiatement à l'équipe des communications d'Énercycle. Ce dernier a jugé qu'une discussion de vive voix était plus propice pour répondre à ce type de questions. Une rencontre a été proposée au citoyen, mais n'a toujours pas eu lieu.

9. SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

9.1 Usine WAGA Energy : L'hiver a été difficile sur les opérations de l'usine. Quand il fait très froid, une partie du système s'arrête, puis redémarre. Ces interruptions ont pour effet de créer des poches de biogaz dans le LET, ce qui génère plus d'émanations.

9.2 Caractérisation des émissions atmosphériques et détermination de l'efficacité de destruction d'une torchère (16 mars 2026) : L'évaluation est faite annuellement pour s'assurer que la torchère soit conforme à la réglementation. Les résultats respectent les normes.

9.3 Surveillance environnementale du biogaz (février 2026) : Elle sert à vérifier sur le site qu'il n'y ait pas un taux de méthane qui mettrait à risque d'un incendie les établissements et infrastructures du site. Les résultats respectent les normes.

9.4 Vérification et calibrage du réseau de captage du biogaz (23 au 25 mars 2026) : Les techniciens passent régulièrement pour calibrer les puits pour qu'il n'y ait pas de risque d'incendie dans les cellules d'enfouissement. Les résultats respectent les normes.

Question : Est-ce que ces rapports sont transmis au MELCCFP ?

Réponse : Oui.

Question : Est-ce que vos répondants du MELCCFP sont à Québec ou Montréal ? Viennent-ils faire des visites surprises de temps en temps ?

Réponse : Énercycle travaille avec la direction régionale du MELCCFP basée à Trois-Rivières. Des inspecteurs font des visites 6 fois par année de manière spontanée.

10. ACTUALITÉ

10.1 LET Phase II : En 2031-2032, le LET sera rempli. Les démarches pour agrandir le site sont en cours pour une phase II qui permettrait de creuser de nouvelles cellules et de poursuivre les opérations d'enfouissement. L'étude d'impact environnementale est en cours. Elle doit contenir plusieurs rapports, dont certains ont été remis et d'autres sont en retard. L'ensemble de la documentation sera déposé au MELCCFP vers le mois de septembre.

Commentaire : Plusieurs gens de la population expriment, de manière récurrente, un malaise quant au fait que la région importe des matières d'autres régions¹. Parmi les craintes, il y a celle d'accélérer l'atteinte de la pleine capacité du LET. Il y a également une mauvaise compréhension des avantages économiques de faire de l'importation de matière résiduelle. Le comité demande à l'équipe des communications d'Énercycle de fournir un argumentaire simple (ex. 1 page) qui démystifie ces craintes et offre des réponses claires à la population.

¹ Le tonnage de matière hors Mauricie représente 18 % du tonnage total enfoui, selon Énercycle.

11. VARIA

11.1 Visite du LET par les membres du comité : Il est rappelé que les membres du comité de vigilance ont le droit d'accéder au LET et qu'une visite est généralement offerte quand il y a de nouveaux membres qui débutent un mandat. L'intérêt est confirmé et un doodle sera envoyé pour planifier une date de visite pour le mois de juin.

11.2 Ateliers sur la phase II destinés à la population : Les membres du comité sont invités à y participer et à diffuser les invitations pour qu'il y ait une belle participation de la population :

- 12 mai de 18 h 30 à 20 h 30 sur les odeurs et la qualité de l'air
- 26 mai de 18 h 30 à 20 h 30 sur le traitement et la qualité de l'eau

11.3 Visite pour les élèves de 6e année sur le site : Une activité organisée par le comité consultatif en environnement de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès auprès des élèves de 6^e année de l'école primaire locale s'est très bien déroulée. Les élèves ont visité le LET avec beaucoup d'intérêt. L'objectif de les sensibiliser pour qu'ils deviennent de petits ambassadeurs dans leur milieu familial semble avoir été atteint. Énercycle développe une collaboration avec le Centre de service scolaire offrir une telle expérience à d'autres écoles. M. Gilbert montre un vif intérêt pour planifier une telle activité avec les élèves de l'école primaire de Saint-Mathieu-du-Parc.

12. PROCHAINE RENCONTRE

6 oct. 2026 à 17 h.

13. LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par Mme Grenier et appuyé par Mme Nolet de lever la réunion à 18 h 45.

Mme Lauréanne Daneau, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Saint-Étienne-des-Grès

Tableau des suivis

Date du pv	Éléments à suivre	État
5 mai 2026	<p>Plan du site La carte projetée n'est pas la plus à jour. Un nouveau plan du LET sera déposé dans l'extranet.</p> <p>Responsable : Julie Bourassa</p>	
	<p>Démystifier l'importation de matière résiduelle Fournir un argumentaire simple et clair pour outiller les membres du comité qui reçoivent de manière récurrente les craintes de la population concernant l'importation d'autres régions de matière résiduelle. L'explication devrait aborder :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le % de tonnage venant de l'extérieur - Les raisons pour lesquelles Énercycle l'accepte - L'accélération ou non de la fin de vie utile du LET - Les impacts économiques de ces contrats - Les impacts environnementaux associés au GES du transport des matières venant de l'extérieur <p>Responsable : Énercycle</p>	
	<p>Visite du LET par le comité Trouver une date qui convient à la majorité pour organiser une visite du LET aux membres du comité d'ici à la prochaine rencontre.</p> <p>Responsable : Lauréanne Daneau</p>	